

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 9 septembre 2019 à 20 h à l'hôtel de ville situé au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents : messieurs Sylvain Harvey, Serge Grégoire et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, ainsi que mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères, formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Lamarche, maire suppléant.

Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.

À 20 h, le maire suppléant déclare la séance ouverte.

Absente : Madame Monique Monette Laroche, mairesse

No 6786-09-19
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire suppléant et des conseillers
- 2.2 Suivi ministère des Transports – chemin Sainte-Anne-des-Lacs
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 12 août 2019

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Autorisation de signature – Inscription à clicSÉCUR
- 5.4 Mandat au directeur général - Représentation à la Cour du Québec, Division des petites créances – Dossier Danielle Gervais c. Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

6. Travaux publics

- 6.1 Avis de motion – Règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés ouverts au public
- 6.2 Dépôt des projets de règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés ouverts au public

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Autorisation de procéder à deux appels d'offres – Entretien paysager et aménagements paysagers, et entretien des parcs et terrains municipaux
- 7.2 Octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs – Travaux de forage dans le cadre d'une étude géotechnique de sol - Terrain du Centre communautaire
- 7.3 Embauche d'une étudiante à la bibliothèque municipale
- 7.4 Adoption du plan d'action citoyen dans le cadre des mises à jour des politiques familiale et aînés
- 7.5 Relance du comité Municipalité amie des aînés (MADA)

8. Urbanisme

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 895, chemin du Sommet
- 8.2 Nomination au sein du Comité consultatif en urbanisme
- 8.3 Octroi de contrat à une firme d'arpenteurs-géomètres – Travaux d'arpentage sur le lot 6 285 217

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Avis de motion – Règlement n° 464-2019 sur les systèmes d'alarme
- 9.2 Dépôt du projet de règlement n° 464-2019 sur les systèmes d'alarme

10. Environnement

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire suppléant et des conseillers

Le maire suppléant et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualité.

Suivi ministère des Transports – Pétition, chemin Sainte-Anne-des-Lacs

Le maire suppléant fait le point à ce sujet.

Questions écrites d'intérêt public

Aucune.

No 6787-09-19
Adoption du procès-verbal du 12 août 2019

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal du 12 août 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6788-09-19
Comptes payés et à payer

Madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter. En effet, une facture concerne le conjoint de madame Hamé-Mulcair.

Entreprise	Facture n°	Montant (taxes en sus)
Awaken Solutions	0000852	450,52 \$

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 août 2019 pour un montant de 176 688,82 \$ - chèques numéros 17111-17113 et 17216-17220.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2019 au montant de 455 039,73 \$ - chèques numéros 17224-17299.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 août 2019 sont déposés au Conseil.

No 6789-09-19
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Aréo-Feu	5 130,00 \$
Marcel Baril Limitée	3 218,18 \$
Excavation Barrett Enr.	29 868,79 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	5 487,74 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	6 346,97 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	6 409,41 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	9 465, 94 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	7 695,14 \$
Les Excavations G. Paquin inc.	10 814,54 \$
Gingras Excavation inc.	2 820,00 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	6 723,07 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	2 713,44 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	6 017,61 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	2 813,69 \$
Excavation Gilles et Mathieu inc.	4 512,26 \$
BJG inc. Arpenteurs géomètres	2 650,00 \$
Lafarge	3 562,02 \$
Lafarge	3 955,86 \$
Lafarge	2 674,81 \$
Lafarge	7 759,15 \$
Lafarge	3 094,82 \$
Lafarge	3 739,35 \$
Lafarge	3 425,60 \$
Lafarge	8 277,12 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	8 718,43 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	114 243,80 \$
Multi Routes inc.	10 605,00 \$
Pavage Laurentien (9299-6404 Québec inc.)	21 644,65 \$
R. Piché Dynamitage inc.	11 976,00 \$
R. Piché Dynamitage inc.	2 726,25 \$
R. Piché Dynamitage inc.	5 237,00 \$
Les Projets Verts inc.	4 172,73 \$
Les Signalisations R.C. inc.	15 092,30 \$
Signalisation F.M. (9399-1636 Québec inc.)	10 387,42 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6790-09-19
Autorisation de
signature –
Inscription à
clicSÉQR

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général et secrétaire-trésorier, agisse à titre de représentant et qu'il soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et secrétaire-trésorier
Sainte-Anne-des-Lacs

Le _____ 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6791-09-19
Mandat au
directeur général –
Représentation
à la Cour du
Québec, Division
des petites
créances – Dossier
Danielle Gervais
c. Municipalité
de Sainte-Anne-
des-Lacs

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater le directeur général, monsieur Jean-Philippe Gadbois, afin de représenter la Municipalité dans le dossier portant le numéro 715-32-700237-197 DF001 (Danielle Gervais c. Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs) de la Cour du Québec, Division des petites créances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion –
Règlements
décrétant l'entretien
hivernal des
chemins privés
ouverts au public

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller de la présentation lors d'une prochaine séance du Conseil, des règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés suivants ouverts au public :

- Chemin des Acacias
- Chemin des Capelans
- Chemin des Carouges
- Chemin des Chatons
- Chemin des Edelweiss
- Chemin des Mulots
- Chemin des Oies
- Chemin de l'Omble
- Chemin des Perce-neige
- Chemin des Peupliers
- Chemin de la Plume-de-feu
- Chemin des Pluviers
- Partie du chemin des Pensées

- Chemin des Orchidées
- Partie du chemin des Bambous

Dépôt des projets de règlements décrétant l'entretien hivernal des chemins privés ouverts au public

Les projets des règlements numéros 465-2019, 466-2019, 467-2019, 468-2019, 469-2019, 470-2019, 471-2019, 472-2019, 473-2019, 474-2019, 475-2019, 476-2019, 477-2019, 478-2019 et 479-2019 sont déposés au Conseil par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

No 6792-09-19
Autorisation de procéder à deux appels d'offres – Entretien paysager et aménagements paysagers, et entretien des parcs et terrains municipaux

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à un appel d'offres pour les années 2020, 2021 et 2022 pour les deux contrats suivants :

- Entretien paysager et aménagements paysagers
- Entretien des parcs et terrains municipaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6793-09-19
Octroi d'un contrat à une firme d'ingénieurs - Travaux de forage dans le cadre d'une étude géotechnique de sol - Terrain du Centre communautaire

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a demandé des prix pour des travaux de forage dans le cadre d'une étude géotechnique factuelle du sol du Centre communautaire;

Attendu que la Municipalité a reçu les trois (3) prix suivants :

Firme	Prix (taxes en sus)
Solmatech inc.	8 500 \$
Groupe ABS inc.	9 600 \$
DEC Enviro	9 985 \$

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat à la firme Solmatech pour des travaux de forage dans le cadre d'une étude géotechnique factuelle du sol du Centre communautaire, au coût de 8 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6794-09-19
Embauche d'une étudiante à la bibliothèque municipale

Attendu le retour à l'école des employés étudiants à la bibliothèque municipale;

Attendu qu'il y a un manque d'heures travaillées par lesdits employés en raison de la rentrée scolaire;

Attendu qu'il y a lieu de combler les heures manquantes;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher madame Zoë Bleho-Levacher à titre d'employée étudiante à la bibliothèque municipale au taux horaire de 13 \$, et ce, à compter du 10 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6795-09-19
Adoption du plan d'action citoyen dans le cadre des mises à jour des politiques familiale et aînés

Attendu qu'il y a lieu de faire une mise à jour de la politique familiale et de la politique des aînés;

Attendu qu'un comité a été formé afin de procéder à cette mise à jour;

Attendu qu'un sondage a été effectué auprès de la population de Sainte-Anne-des-Lacs afin de connaître les besoins des familles et des aînés;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'adopter le plan d'action citoyen dans le cadre des mises à jour des politiques familiale et aînés et de remercier tous les citoyens qui se sont impliqués de près ou de loin dans cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Hamé-Mulcair demande que sa dissidence soit notée au procès verbal.

Madame Hamé-Mulcair affirme qu'elle est en désaccord avec l'absence d'un aspect qui lui apparaît important et qui ne se retrouve pas dans la politique relativement à l'insécurité alimentaire : quantité et qualité de l'eau potable disponible aux citoyens.

No 6796-09-19
Relance du comité élargi
Municipalité amie des aînés
(MADA)

Attendu la nécessité d'avoir un comité pour effectuer le suivi des politiques;

Attendu que la politique familiale et la politique des aînés sont maintenant combinées en une seule politique;

Attendu qu'un comité de suivi MADA est déjà en place pour la politique des aînés et qu'environ trois rencontres sont tenues annuellement;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De relancer le comité élargi MADA et de le bonifier en ajoutant des représentants au niveau des familles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6797-09-19
Demande de
dérogation
mineure – 895,
chemin du
Sommet

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété du 895, chemin du Sommet;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une remise dont l'extrémité est projetée à 1,38 m du bâtiment principal et située sous la galerie projetée (non-isolée), en lieu et place des 2 m tel que requis par le règlement de zonage 1001;

Attendu que le Comité consultatif en urbanisme, lors de sa réunion du 19 août 2019, a recommandé au Conseil l'acceptation de la demande de dérogation mineure.

Les raisons invoquées pour appuyer cette recommandation sont :

- La construction dérogatoire projetée sera située en cour arrière et non visible du chemin; la construction est donc discrète;
- L'implantation proposée n'agrandit pas le périmètre des aires aménagées;
- La superficie projetée de la construction est de 5,58 m²;
- La construction « intégrée » est réalisée dans le cadre de la construction d'un bâtiment principal;
- Les matériaux de finition extérieure proposés sont identiques à ceux prévus pour la construction principale;
- La remise projetée est située sous une galerie projetée;
- À défaut d'être isolée, la construction doit être considérée comme « intégrée ».

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2019-0351 visant à autoriser la construction d'une remise dont l'extrémité est projetée à 1,38 m du bâtiment principal et située sous la galerie projetée (non-isolée), en lieu et place des 2 m tel que requis par le règlement de zonage 1001; le tout se rapportant à la propriété du 895, chemin du Sommet et tel qu'illustré au plan d'implantation produit par Mylène Pagé-

Labelle, arpenteure-géomètre, le 12 juillet 2019 sous le numéro 186 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6798-09-19
Nomination au sein du Comité consultatif en urbanisme

Attendu qu'il y a un poste actuellement vacant au sein du Comité consultatif en urbanisme (CCU);

Attendu que le processus de sélection est respecté;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

De nommer madame Louise Cléroux à titre de nouvelle membre-citoyenne au sein du CCU pour la période du 31 août 2019 au 1^{er} septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 6799-09-19
Octroi de contrat à une firme d'arpenteurs-géomètres – Travaux d'arpentage sur le lot 6 285 217

Il est proposé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat à la firme Groupe BJG arpenteurs-géomètres pour les travaux de piquetage du passage reliant les chemins des Merises et des Merisiers, soit le lot 6 285 217, au coût de 2 700 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion – Règlement n° 464-2019 sur les systèmes d'alarme

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement n° 464-2019 sur les systèmes d'alarme.

Dépôt du projet de règlement n° 464-2019 sur les systèmes d'alarme

Le projet de règlement n° 464-2019 sur les systèmes d'alarme est déposé au Conseil par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

Varia

Correspondance

La correspondance est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 20 h 50

Fin : 21 h 50

No 6800-09-19

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 52 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Normand Lamarche
Maire suppléant

Jean-Philippe Gadbois
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Normand Lamarche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.